



**BENDEJUN**  
*Village des Sources*

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24/02/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre février à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de BENDEJUN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Christine BEILLE TOURSCHER, Maire

**Présents :** Christine BEILLE TOURSCHER (Maire) – Christian DRAGONI – Florian ROVERA – Eric BERMOND – Frédéric BOOS - Raymond CASTANIER – Patrick CRISTINI – James FONTAINE – Clément GANINO – Jérôme GUIRADO – Thierry LORETTE – Amandine MOLINO

**Absents représentés :** René BERMON représenté par Christine BEILLE TOURSCHER – Joël GOSSE représenté par Christian DRAGONI

**Absents non représentés :** Aurélie CRISTINI

**Ouverture de la séance :** à 20h00

**Secrétaire de séance :** Christian DRAGONI

Mme le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 13/01/2023 → Adopté à l'unanimité

### Modification du taux de la taxe d'aménagement pour 2024

Madame le Maire propose de passer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le taux de la taxe d'aménagement concernant les permis de construire et les déclarations préalables, de 3 % à 5 %.

→ Après avoir délibéré, adoptée à l'unanimité

### Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire

Le véhicule utilitaire communal acquis en 2007, montrant des signes de vétusté et les réparations étant de plus en plus nombreuses, Madame le Maire propose son remplacement pour un montant de 36 725 € HT et de solliciter du Conseil Départemental, une subvention de 70 %.

Le plan de financement serait le suivant :

Département 70 %	25 707,00 €
Commune 30 %	11 018,00 €

→ **Après avoir délibéré, adoptée à l'unanimité**

**Construction d'un ossuaire au cimetière communal – demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays des Paillons (dans le cadre du Fonds de Concours)**

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de construire un nouvel ossuaire dans le cimetière communal, car les caveaux dédiés au CCAS, pour les indigents qui décèdent à l'EHPAD La Fontouna, la fosse commune et l'actuel ossuaire sont pleins.

Le montant des travaux s'élèverait à 11 630 € HT – 13 956 € TTC.

Elle propose ensuite de solliciter une subvention de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, dans le cadre du Fonds de Concours.

Le plan de financement serait le suivant :

CCPP	50 %	5 815,00 €
Commune	50 %	5 815,00 €

→ **Après avoir délibéré, adoptée à l'unanimité**

**Vente de la parcelle B 130**

Madame le Maire propose de vendre la parcelle B 130 de 240 m<sup>2</sup>, située quartier Co de Gavin, qui est enclavée et qui ne présente aucun intérêt pour la commune.

Madame BERMON Jeanne-Marie, dont la propriété est contigüe à cette parcelle, souhaiterait l'acquérir pour la somme de 500 €.

→ **Après avoir délibéré, adoptée par 13 voix POUR et 1 abstention**

**Adoption d'un organigramme**

Madame le Maire présente l'organisation des effectifs de la commune.

→ **Après avoir délibéré, adoptée à l'unanimité**

**Participation du Conseil Départemental au coût d'adhésion à la Mission Locale Est 06 pour 2023**

Madame le Maire propose de solliciter du Conseil Départemental, la prise en charge du coût d'adhésion à la Mission Locale Est 06, pour l'année 2023, pour un montant de 1 324,40 €.

→ Après avoir délibéré, adoptée à l'unanimité

**Maillage AEP et renforcement du réseau sécurité incendie avec pose d'un nouveau PI, pour les quartiers du bas village – demande de subvention à l'Etat, dans le cadre de la DETR 2023 et au Département**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de procéder à un maillage des réseaux EP desservant les quartiers du bas village, pour renforcer le réseau sécurité incendie de ces quartiers. Un nouveau PI sera installé.

Madame le Maire rappelle que les quartiers du bas village regroupent la population la plus dense, avec notamment l'EHPAD La Fontouna de 80 lits.

Le SDIS 06 a signalé à la commune, la faible protection de cette population avec le PI actuel, dont le débit est trop limité.

Le montant des travaux s'élèverait à 69 970,80 € HT – 83 964,96 € TTC.

Elle propose ensuite au Conseil Municipal, de solliciter une aide financière de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2023 et au Département.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

ETAT (DETR 2023)	60 %	41 982,48 €
DEPARTEMENT	20 %	13 994,16 €
COMMUNE	20 %	13 994,16 €

**Clôture de la séance : à 20 h43**

Le Maire  
Christine BEILLE TOURSCHER



Le secrétaire de séance  
Christian DRAGONI

